



## Ordonnance de télécom CRTC 2018-387

Version PDF

Ottawa, le 3 octobre 2018

### Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Canada	AMT 7573 Tarif général – Modifications au Service Voix IP hébergé	18 septembre 2018	3 octobre 2018
Mornington Communications Co-operative Ltd.	AMT 67 Tarif général – Modifications au Service de téléphone public et retrait d'autres services téléphoniques	20 août 2018	19 octobre 2018
Norouestel Inc.	AMT 1028 Tarif des services spéciaux – Montage spécial pour le service Internet symétrique pour entreprises à 2000 Mbps	19 septembre 2018	19 octobre 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général